

Budget 2023

PDI 2023-2032

**Présentation à l'intention
des membres de la Commission
sur les finances et l'administration**

Présentatrice : Francine Laverdière
Trésorière et directrice du Service des finances
Le 1^{er} décembre 2022



Plan de la présentation

1. Budget de fonctionnement 2023

2. Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2023-2032



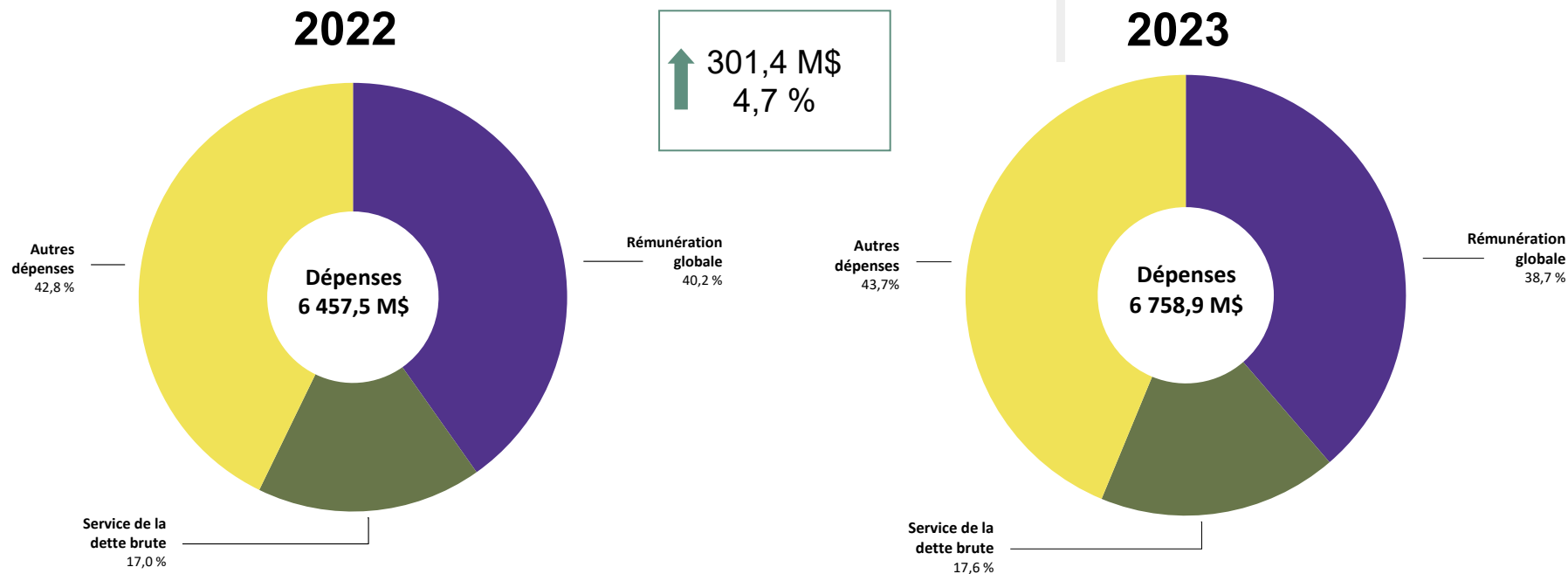
Montréal 

1. Budget de fonctionnement 2023

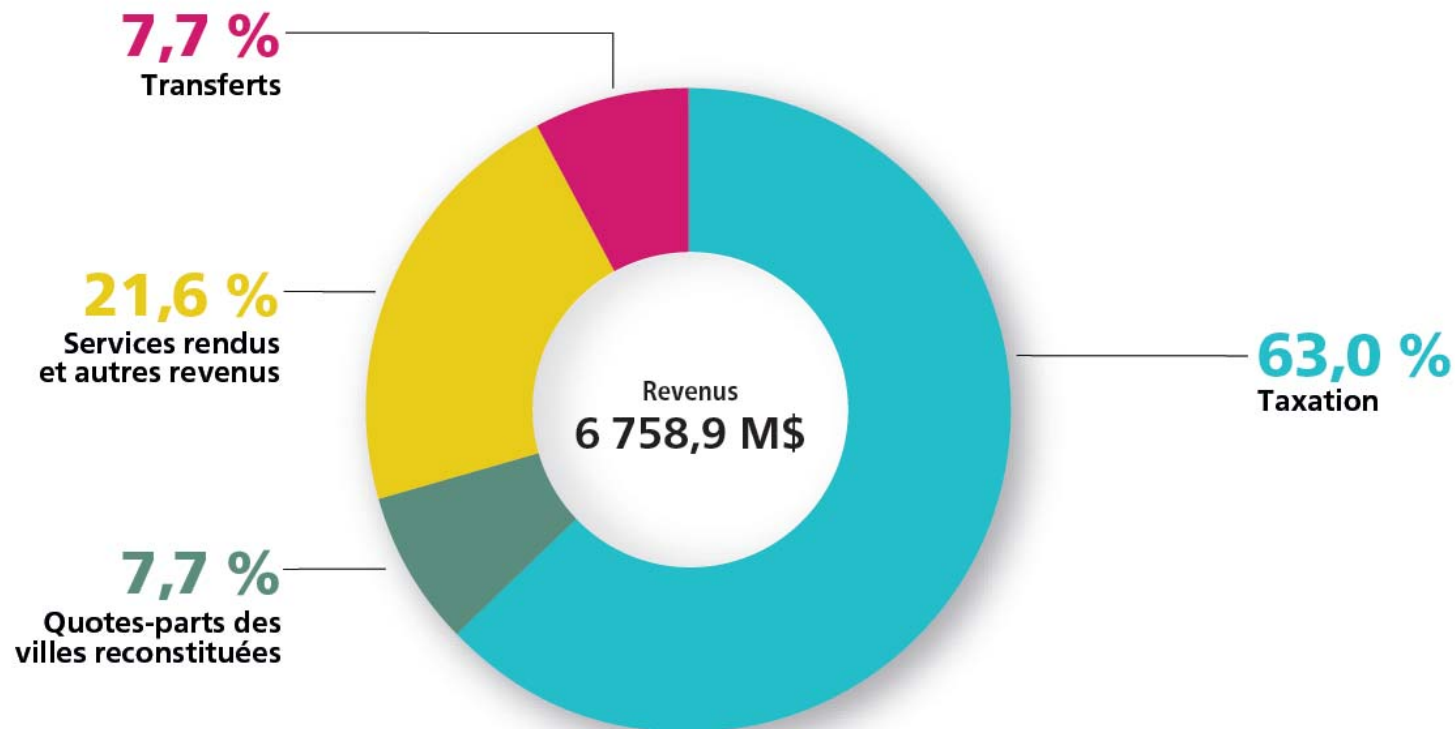
1.1. Faits saillants

1.2. Budget de fonctionnement 2023 détaillé

1.1. Grands postes de dépenses



1.1. Sources de revenus



1.1. Principales orientations pour la confection du budget 2023

Limiter l'augmentation des taxes, sous le contrôle du conseil municipal, en dessous de l'inflation

Poursuivre le soutien au financement du transport en commun

Comblir le déficit cumulé au 31 décembre 2021 de l'agglomération

1.1. Principales orientations pour la confection du budget 2023

Poursuivre la stratégie de croissance du paiement au comptant des immobilisations

Augmenter les dépenses de sécurité urbaine pour accroître le sentiment de sécurité de la population montréalaise

Bonifier les programmes de logements sociaux, d'habitation abordable et d'adaptation de domicile

1.1. Principales orientations pour la confection du budget 2023

Accorder aux arrondissements à la suite de l'annonce de la fin du modèle paramétrique :

- Une indexation de 2 % des transferts centraux
- Un budget de fonctionnement pour certains nouveaux équipements

Indexer les budgets des services centraux (rémunération et autres familles de dépenses)

Tenir compte de la conjoncture économique inflationniste de 2022

1.1. Faits saillants de la fiscalité

- Le conseil municipal choisit d'augmenter les charges fiscales sous son contrôle de :
 - 3,9 % pour les immeubles résidentiels
 - 2,925 % pour les immeubles non résidentiels,
 - ce qui se situe sous le niveau anticipé de l'inflation prévu pour 2023.
- Globalement, les conseils d'arrondissement choisissent d'augmenter de :
 - 8,3 % leurs taxes de services,
 - 2,7 % leurs taxes d'investissement.

1.1. Faits saillants de la fiscalité (effet des décisions)

Immeubles résidentiels

↑ 3,4 %

Décisions du conseil municipal

↑ 0,7 %

Décisions des conseils d'arrondissement

Hausse des charges fiscales foncières

↑ 4,1 %

Immeubles non résidentiels

↑ 2,8 %

Décisions du conseil municipal

↑ 0,1 %

Décisions des conseils d'arrondissement

Hausse des charges fiscales foncières

↑ 2,9 %



Montréal 

1.2. Budget de fonctionnement 2023 détaillé

1.2.1. Revenus et dépenses

1.2.2. Fiscalité locale

1.2.3. Quotes-parts

1.2.1. Principales variations de revenus

Budget de fonctionnement 2023 : 6 758,9 M\$ en croissance de 301,4 M\$ ou 4,7 %

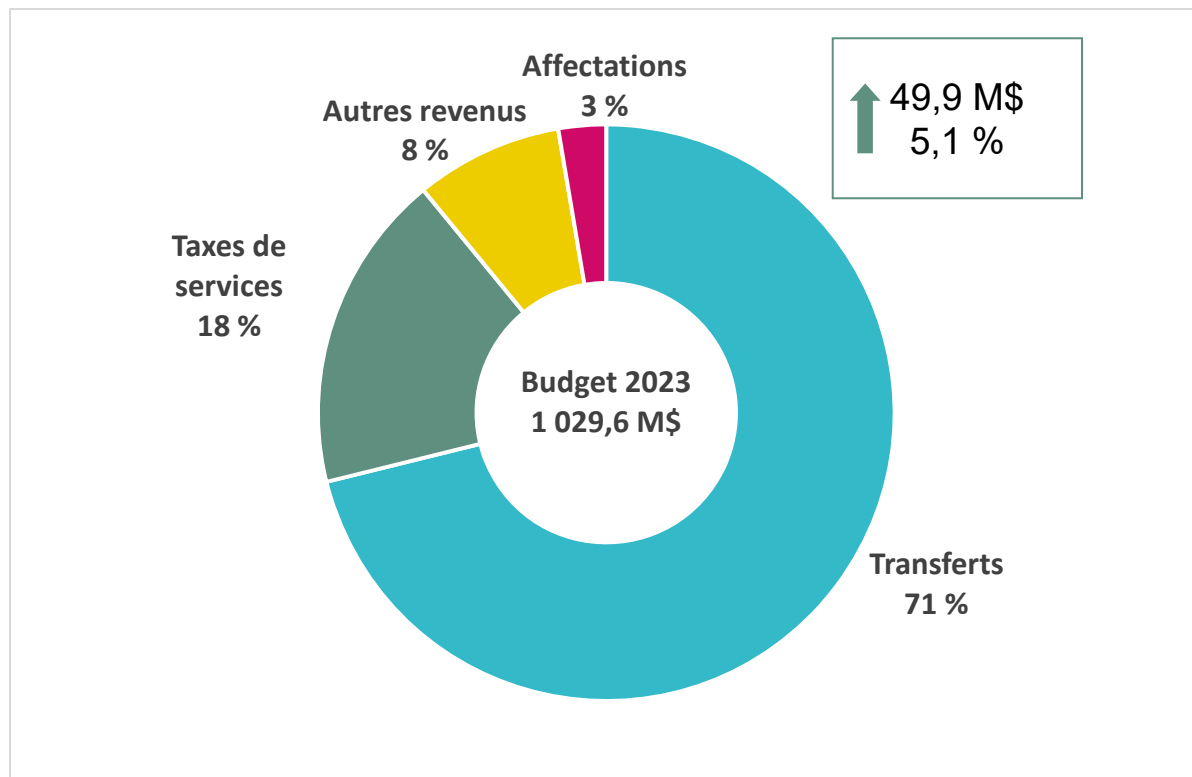
- 118,2 M\$ - Charges fiscales
- 40 M\$ - Croissance immobilière
- 15 M\$ - Tarification volumétrique de l'eau
- 5 M\$ - Taxe sur le stationnement
- 25,8 M\$ - Variation des revenus en arrondissements
- 45 M\$ - Soutien du gouvernement du Québec pour contrer la criminalité
- 20,9 M\$ - Stationnement tarifé
- 16 M\$ - Programme Habitation Abordable Québec
- 15 M\$ - Droits de mutations

1.2.1. Principales variations de dépenses

Budget de fonctionnement 2023 : 6 758,9 M\$ en croissance de 301,4 M\$ ou 4,7 %

- 107 M\$ - Paiement comptant des immobilisations
- 100,4 M\$ - Sécurité publique
- 87,5 M\$ - Service de dette brute
- 49,9 M\$ - Arrondissements
- 30,2 M\$ - Programme de logements sociaux, d'habitation abordable et d'adaptation de domicile
- 20 M\$ - Transport collectif
- 14,8 M\$ - Coût d'achat de produits chimiques liés à l'approvisionnement et le traitement de l'eau
- 9,5 M\$ - Coût d'achat de pièces et d'entretien des véhicules et carburant
- 10 M\$ - Provision pour l'inflation
- (123,4 M\$) – Diminution du comblement du déficit de l'agglomération

1.2.1. Budget 2023 des arrondissements



1.2.1. Transport en commun

- La contribution au transport collectif est en hausse de 31,9 M\$ pour s'établir à 662,6 M\$, (sans la contribution au programme SOFIL).
- Cette hausse permet notamment de défrayer l'indexation de la contribution de base à l'ARTM, la part montréalaise de la mise en service du REM et la bonification du rabais tarifaire pour les personnes âgées de 65 ans et plus.
- Par ailleurs, la contribution de la Ville au programme de la SOFIL est en baisse de 11,9 M\$ pour s'établir à 4,7 M\$.

Contribution au transport collectif	2022	2023	Écart
	M\$	M\$	M\$
Total - sans SOFIL	630,6	662,6	31,9
SOFIL	16,6	4,7	(11,9)
Total - avec SOFIL	647,3	667,3	20,0

1.2.1. Paiement au comptant

- Poursuite de la stratégie d'accroissement du paiement au comptant des investissements, passant de 460 M\$ en 2023 à 888 M\$ en 2027.
 - 2023 : 460 M\$
 - 2024 : 567 M\$
 - 2025 : 674 M\$
 - 2026 : 781 M\$
 - 2027 : 888 M\$
- Au PDI 2023-2032, c'est une somme totale de 10 032,2 M\$ qui sera attribuée au paiement au comptant, soit 45,6 % du financement global des immobilisations (en ajoutant les sommes provenant des réserves des services, des arrondissements et de l'affectation initiale du Fonds des immobilisations).

1.2.1. Variation de l'effectif

Principales variations	Total
- Arrondissements	203,4
- Service de police (sauf PDI)	132,0
- Services de l'Approvisionnement, Matériel roulant et ateliers, Technologies de l'information	112,0
- Postes au PDI - services	44,8
- Postes financés par des ententes financières	21,0
- Service des grands parcs, Mont-Royal et sports	20,0
- Chantier Montréal Abordable	10,0
- Autres	103,2
Total - Variation	646,4



Montréal



1.2.2. Fiscalité locale

Et

1.2.3. Quotes-parts

1.2.2. Fiscalité locale

- Revenus provenant des taxes relatives aux services
- Maintien de la mesure des taux différenciés pour les immeubles non résidentiels
- Introduction de deux mesures écofiscales auprès des immeubles non résidentiels en 2023 :
 - Tarification volumétrique de l'eau
 - Élargissement du territoire de la taxe sur les parcs de stationnement
- Dépôt du rôle 2023-2025 : étalement sur 3 ans de la variation des valeurs foncières des immeubles
- Effet des variations de charges fiscales sur une résidence moyenne

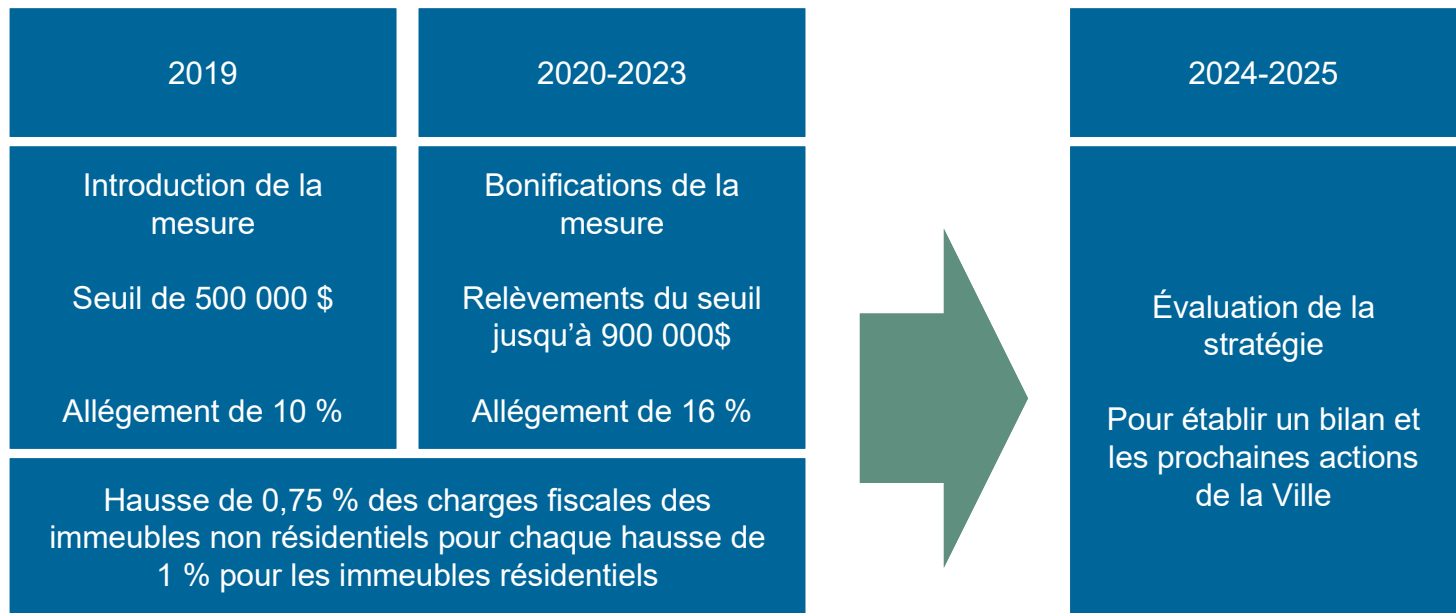
1.2.2. Revenus provenant des taxes relatives aux services

Arrondissements	Revenus 2022 ¹	Revenus 2023	Écart		Effet sur les charges fiscales résidentielles
	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)	(%)	(%)
Ahuntsic-Cartierville	8 049,6	8 910,9	861,3	10,7	0,6
Anjou	8 134,9	9 127,4	992,5	12,2	1,7
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	9 844,1	11 074,7	1 230,5	12,5	0,7
Lachine	4 673,2	5 056,9	383,7	8,2	0,5
LaSalle	5 200,0	6 240,0	1 040,0	20,0	1,3
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2 374,3	2 777,9	403,6	17,0	1,6
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	10 825,9	12 314,4	1 488,6	13,7	1,1
Montréal-Nord	10 183,2	10 386,8	203,7	2,0	0,3
Outremont	3 083,5	3 469,0	385,4	12,5	0,7
Pierrefonds-Roxboro	7 019,7	7 581,2	561,6	8,0	0,8
Plateau-Mont-Royal	10 792,1	11 439,6	647,5	6,0	0,5
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	10 864,8	11 408,1	543,2	5,0	0,5
Rosemont–La Petite-Patrie	9 821,0	10 930,8	1 109,8	11,3	0,7
Saint-Laurent	14 190,0	15 325,2	1 135,2	8,0	0,6
Saint-Léonard	8 340,5	8 844,9	504,4	6,0	0,6
Sud-Ouest	8 760,7	9 198,7	438,0	5,0	0,2
Verdun	7 384,4	7 679,7	295,4	4,0	0,3
Ville-Marie	19 608,6	20 392,9	784,3	4,0	0,4
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	8 393,1	9 341,6	948,4	11,3	0,8
Total	167 543,6	181 500,7	13 957,2	8,3	0,6

¹ Les revenus des taxes relatives aux services des arrondissements 2022 ont été actualisés pour tenir compte de la croissance immobilière entre le 11 septembre 2021 et le 31 décembre 2021.

1.2.2 Mesure des taux différenciés pour les immeubles non résidentiels

Une mesure qui bénéficie à plus de 90 % des immeubles non résidentiels de la ville



1.2.2. Harmonisation fiscale : la dernière étape

- Le dernier élément qui demeurerait à harmoniser dans les structures fiscales des secteurs de la Ville était les anciennes tarifications pour l'eau dans les immeubles non résidentiels
- En 2023, ces anciens tarifs sont abandonnés
- Les revenus prélevés auparavant par ces tarifs sont prélevés par la taxe foncière relative à l'eau
- Ainsi, le taux de la taxe foncière relative à l'eau pour les immeubles non résidentiels est le même sur l'ensemble du territoire de la Ville.

1.2.2. Introduction de la tarification volumétrique de l'eau

- En 2023, la nouvelle tarification volumétrique sera déployée auprès des immeubles non résidentiels de l'ensemble du territoire montréalais, marquant le début de l'écofiscalité pour le financement des services de l'eau à Montréal.
- Cette tarification est imposée aux immeubles non résidentiels dotés d'un compteur d'eau.
- Le taux augmente selon la consommation de l'immeuble, pour encourager une utilisation responsable de l'eau.

Consommation	Tarifs / m ³	Répartition des immeubles	Répartition des mètres cubes
Moins de 1 000 m ³	- \$	54%	2%
Plus de 1 000 m ³ et moins de 10 000 m ³	0,10 \$	34%	20%
Plus de 10 000 m ³ et moins de 100 000 m ³	0,20 \$	11%	42%
Plus de 100 000 m ³	0,60 \$	1%	36%

1.2.2. Taxe sur le stationnement

Élargissement du territoire d'application de la taxe sur les parcs de stationnement

Création du secteur D

- Territoire : territoire de la Ville à l'exclusion des secteurs A, B et C;
- Immeubles visés : parcs de stationnement extérieurs dont la superficie est supérieure à 20 000 mètres carrés;
- Revenus de la taxe :
 - Les revenus participent au financement du transport collectif;
 - Objectif additionnel : inciter les propriétaires de ces grands terrains à mener une réflexion sur le territoire qu'ils occupent (incitatif à la densification par exemple).

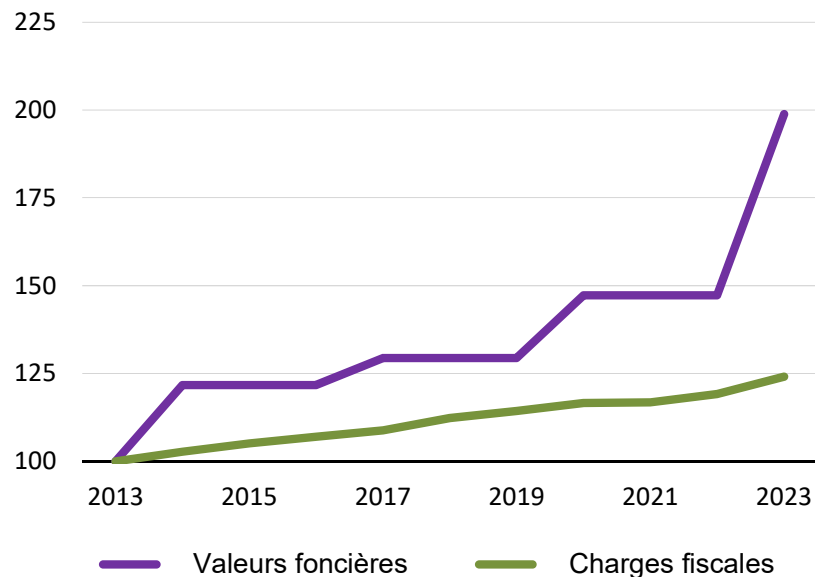
Cette mesure permettra à la Ville de générer environ 5 M\$ de revenus additionnels.

1.2.2. Dépôt du rôle (étalement sur 3 ans) et les charges fiscales

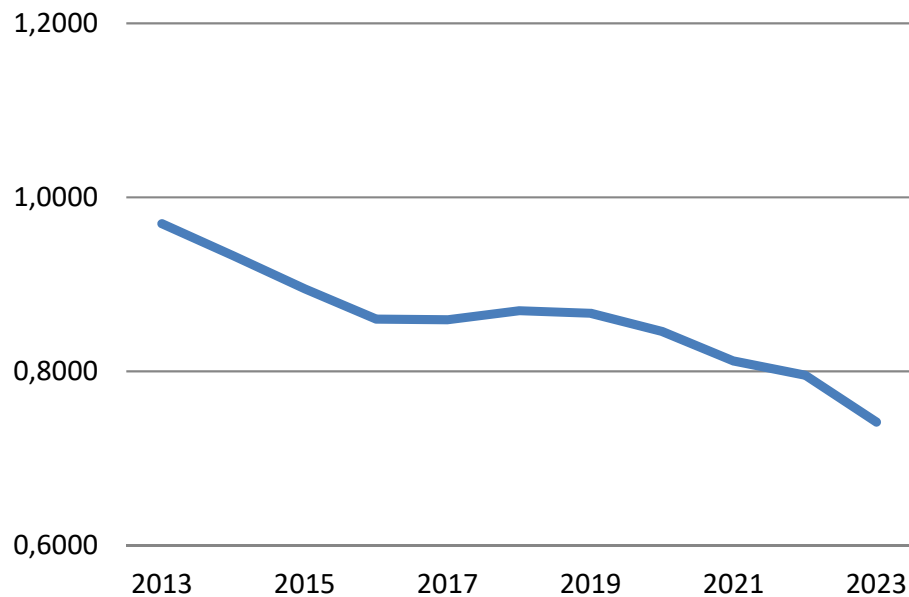
Évolution des indices des charges fiscales foncières et des valeurs foncières

Immeubles résidentiels, entre 2013 et 2023

Indice (2013 = 100)



Évolution du taux moyen cumulé de la catégorie d'immeubles résiduelle (5 logements et moins), entre 2013 et 2023



1.2.2. Variation des charges fiscales – effets sur une résidence moyenne

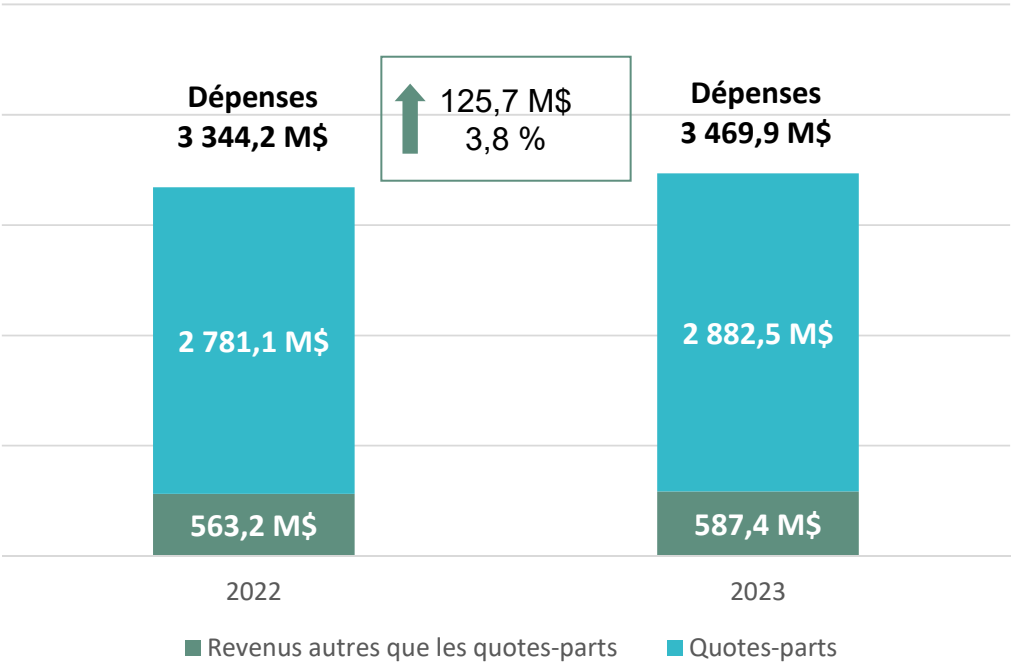
Variation des charges fiscales ¹	Taxes 2022	Taxes 2023	Variations ²	
			(\$)	(%)
Relevant du conseil municipal				
Taxe foncière générale	2 904 \$	3 011 \$	107 \$	2,7 %
Dettes des anciennes villes	143 \$	150 \$	7 \$	0,2 %
Taxe relative à l'eau	496 \$	520 \$	24 \$	0,6 %
Taxe relative à la voirie	16 \$	16 \$	0 \$	0,0 %
Taxe relative à l'ARTM	11 \$	11 \$	0 \$	0,0 %
Relevant des conseils d'arrondissement				
Taxe relative aux services	223 \$	247 \$	24 \$	0,6 %
Taxe relative aux investissements	196 \$	198 \$	2 \$	0,1 %
	3 989 \$	4 153 \$	164 \$	4,1 %

¹ Les variations sont celles d'une résidence moyenne évaluée à 567 600 \$ au rôle d'évaluation 2023-2025.

² Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total indiqué.

1.2.3 Quotes-parts

Financement des dépenses d'agglomération



1.2.3 Quotes-parts 2022 à 2023

Quotes-parts (en milliers de dollars)	Budget		Variation	
	2022	2023	(000 \$)	(%)
Générales	2 291 161,3	2 475 854,0	184 692,7	8,1
Spécifiques				
Service des premiers répondants	10 834,5	11 869,9	1 035,4	9,6
Service de l'eau	148 291,6	183 185,9	34 894,3	23,5
Alimentation en eau potable	98 246,6	100 484,0	2 237,4	2,3
Compteurs d'eau	1 887,0	2 037,3	150,3	8,0
Travaux admissibles au programme TECQ	6 101,1	7 936,1	1 835,0	30,1
Travaux admissibles au programme FCCQ	7 881,3	8 031,4	150,1	1,9
Dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	5 382,3	5 248,4	(133,9)	(2,5)
Déficit des exercices antérieurs	211 276,0	87 881,4	(123 394,6)	(58,4)
Total	2 781 061,7	2 882 528,4	101 466,7	3,6

1.2.3. Variation des quotes-parts 2022 à 2023

Villes liées (en milliers de \$)	2022	2023	Variation	
			En valeur	En %
Ville de Montréal	2 296 712,4	2 359 206,4	62 493,9	2,7 %
Villes reconstituées	484 349,3	523 322,0	38 972,8	8,0 %
Baie d'Urfé	14 531,8	16 588,6	2 056,8	14,2 %
Beaconsfield	26 045,4	29 146,1	3 100,7	11,9 %
Côte-Saint-Luc	31 813,9	35 030,4	3 216,4	10,1 %
Dollard-des-Ormeaux	47 340,1	54 695,1	7 355,0	15,5 %
Dorval	78 744,7	80 830,5	2 085,8	2,6 %
Hampstead	12 288,8	13 667,7	1 378,9	11,2 %
L'Ile-Dorval	98,4	105,2	6,9	7,0 %
Kirkland	34 758,1	36 907,5	2 149,4	6,2 %
Mont-Royal	62 558,7	67 176,2	4 617,5	7,4 %
Montréal-Est	18 879,0	23 058,7	4 179,7	22,1 %
Montréal-Ouest	6 551,0	7 347,6	796,7	12,2 %
Pointe-Claire	72 385,6	78 214,8	5 829,2	8,1 %
Senneville	3 580,5	4 064,9	484,4	13,5 %
Sainte-Anne-de-Bellevue	8 623,8	10 117,5	1 493,7	17,3 %
Westmount	66 149,6	66 371,3	221,7	0,3 %
Agglomération	2 781 061,7	2 882 528,4	101 466,7	3,6 %



Montréal 

2. Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2023-2032

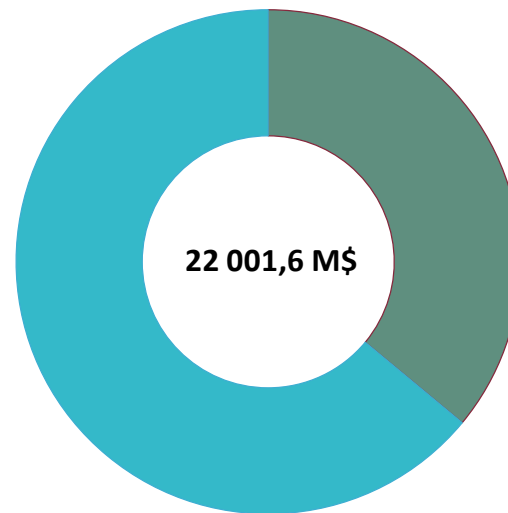
2.1. Faits saillants

2.2. PDI 2023-2032 détaillé

2.1. Répartition des investissements

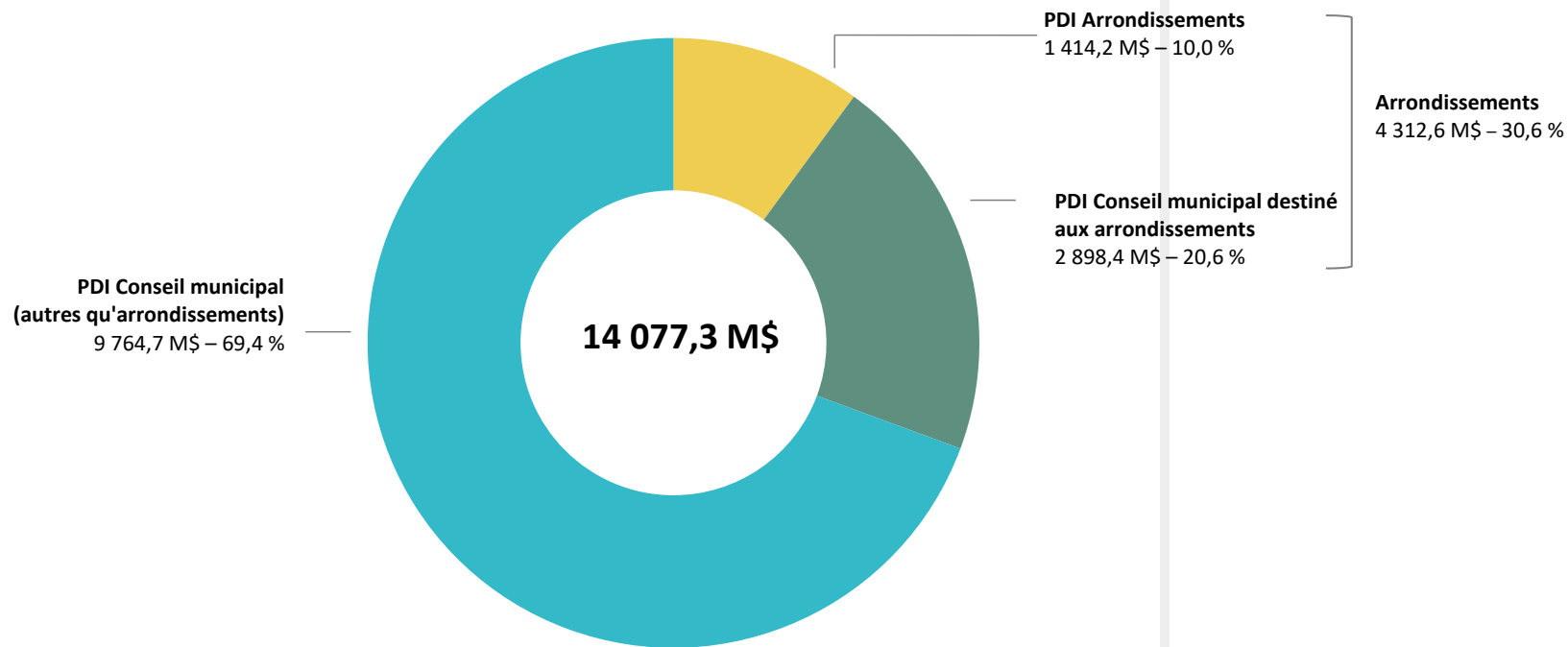


PDI Conseil municipal
14 077,3 M\$ – 64,0 %



**PDI Conseil
d'agglomération**
7 924,3 M\$ – 36,0 %

2.1. Répartition des investissements du conseil municipal



2.1. Stratégies et orientations budgétaires retenues

Planifier le PDI en tenant compte du maintien des actifs et de la capacité d'emprunt.

Stabiliser le niveau des investissements du PDI de l'ordre de 2 G\$ par année à long terme.

Exercer un suivi serré et continu de l'allocation annuelle du programme d'immobilisations.

Retour au ratio d'endettement à l'intérieur des balises actuelles de la politique en 2027.

2.1. PDI 2023-2032 en bref

Le PDI 2023-2032 prévoit des investissements totaux de 22 002 M\$.

En comparaison avec le précédent PDI, c'est une croissance effective des investissements de 2 462 M\$ ou 12,6 %.

Les investissements dans les infrastructures de l'eau (5 329 M\$) et les infrastructures routières (5 989 M\$) demeurent l'axe central de ce PDI, soit 51 % des investissements pour un total de 11 318 M\$, afin de réduire le déficit d'entretien.

2.1. Faits saillants du PDI 2023-2032

Nouveaux programmes et projets par rapport au précédent PDI, notamment :

- Remplacement des **incinérateurs** à la station d'épuration des eaux usées (682 M\$) et développement **d'aménagements de surface permettant la gestion des eaux pluviales** dans des infrastructures multifonctionnelles (49 M\$);
- Programme d'acquisition et de conservation de terrains et d'immeubles destinés à **la réalisation de logements abordables** (480 M\$);
- **Projets d'accompagnement** (287 M\$), tels que le prolongement de la ligne bleue du métro (STM), la mise en place de véloroutes et du lien de transport collectif et actif de l'Ouest (REM) ainsi que la reconstruction de l'autoroute 40, du pont de l'Île-aux-Tourtes et la réfection des tunnels Ville-Marie et Viger (MTQ);
- Réaménagement de la rue **Jean-Talon Est** (132 M\$) et programme particulier d'urbanisme des **Faubourgs** (132 M\$).

2.1. Faits saillants du PDI 2023-2032

Bonification de programmes centraux existants par rapport au précédent PDI, notamment :

- **Programmes complémentaires de planage et de revêtement** – artériel et local (+ 413 M\$), afin de résorber le déficit d'entretien;
- Protection des actifs du **parc Jean-Drapeau** (+ 121 M\$), réseau des **grands parcs** (+ 82 M\$) et **parcs locaux** (+ 41 M\$);
- Maintien et développement du **réseau cyclable** (+ 145 M\$);
- **Mesures de sécurisation** (+ 107 M\$), incluant les intersections pour les piétonnes et piétons aînés.

2.1. Faits saillants du PDI 2023-2032

Bonification de projets existants par rapport au précédent PDI, notamment :

- Raccordement du **boulevard Cavendish** (+ 248 M\$);
- Aménagement du secteur **Bridge-Bonaventure** (+ 126 M\$);
- Secteur **Namur-de la Savane** (+ 106 M\$);
- Programme particulier d'urbanisme du secteur de **Griffintown** (+ 57 M\$);
- Site **Louvain-Est** (+ 43 M\$).

2.1. Part des investissements

Investissements du PDI 2023-2032 : 22 002 M\$

(millions de dollars)

	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Protection	1 430	1 540	1 614	1 541	1 469	7 594	7 383	14 977
Développement	921	748	666	616	615	3 565	3 460	7 025
Total PDI	2 350	2 288	2 280	2 156	2 084	11 158	10 843	22 002

- Protection et réhabilitation des actifs existants 14 977 M\$ (68 %)
- Développement 7 025 M\$ (32 %)

L'intégration de nouveaux projets/programmes d'envergure, notamment le PPU des Faubourgs, la réalisation de logements abordables, les projets d'accompagnement avec la STM, le REM et le MTQ, fait croître le ratio lié au volet développement.

Bien que ces nouveaux projets soient considérés sous le volet développement, plusieurs interventions serviront à remplacer les infrastructures souterraines et routières avoisinantes.



Montréal

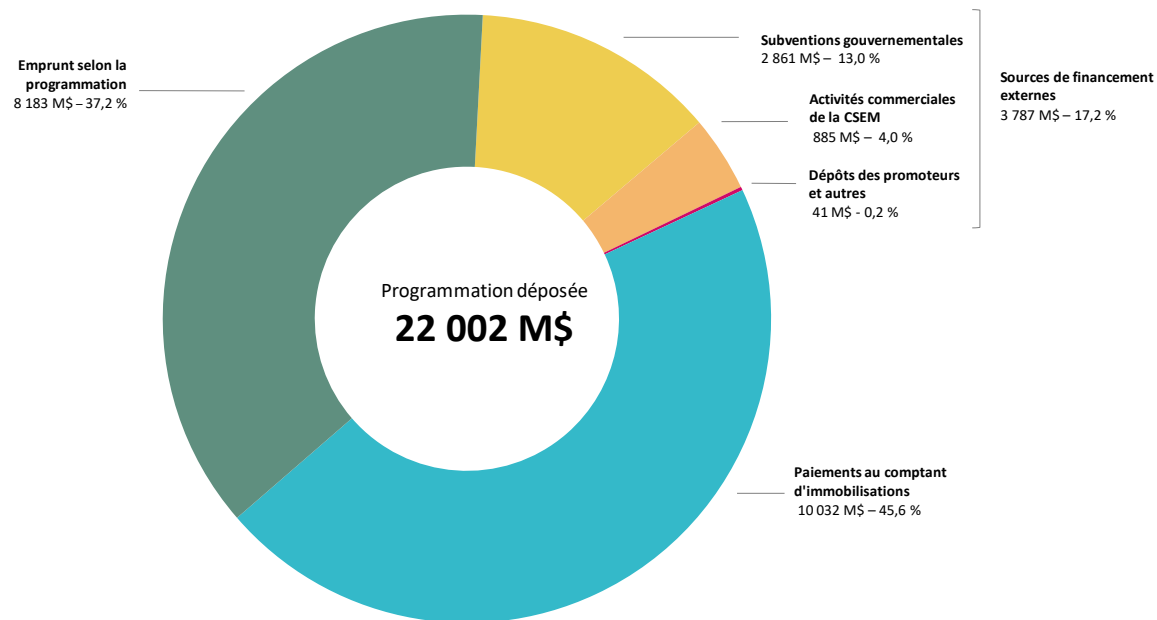


2.2. PDI 2023-2032 détaillé

2.2.1. Financement des immobilisations

2.2.2. Gestion de la dette

2.2.1. Financement des immobilisations

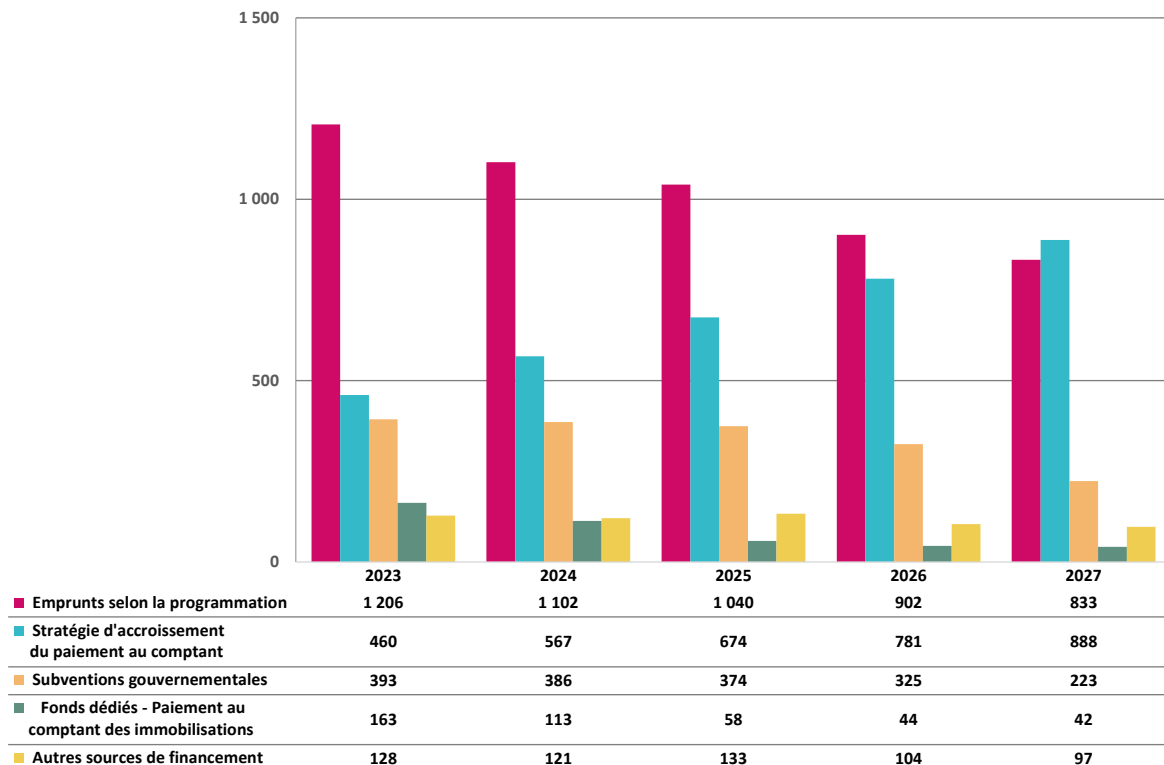


2.2.2. Gestion de la dette

Le budget 2023 permet à la Ville de réaffirmer sa bonne santé financière qui a été reconnue par l'agence de notation S&P Global Rating qui a révisé à la hausse la cote de crédit de la Ville, la faisant passer de « AA- stable » à « AA stable ». Elle rejoint ainsi le même niveau de notation que celui déjà détenu chez l'agence Moody's. Montréal est en voie d'assurer un retour à un taux d'endettement de 100 % en 2027.

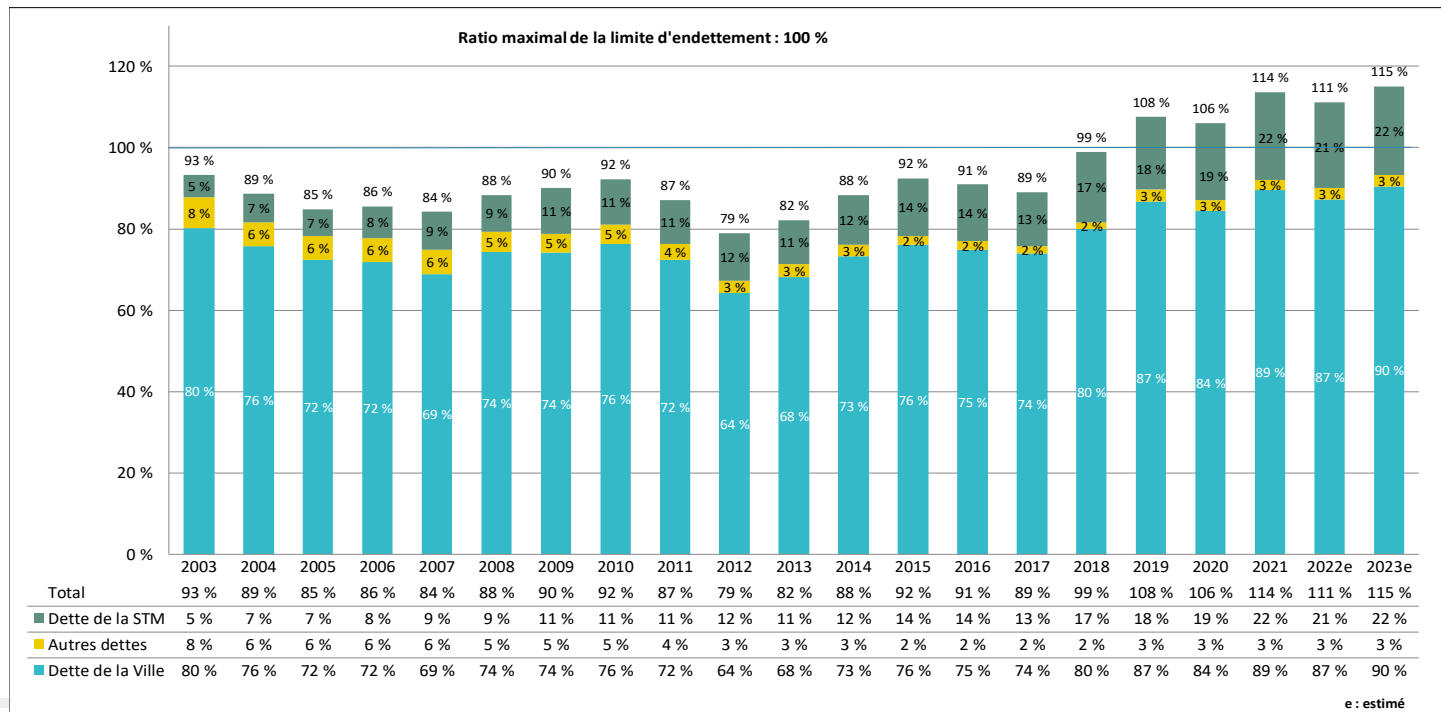
2.2.2. Gestion de la dette

Évolution des sources de financement, de 2023 à 2027 (en millions de dollars)



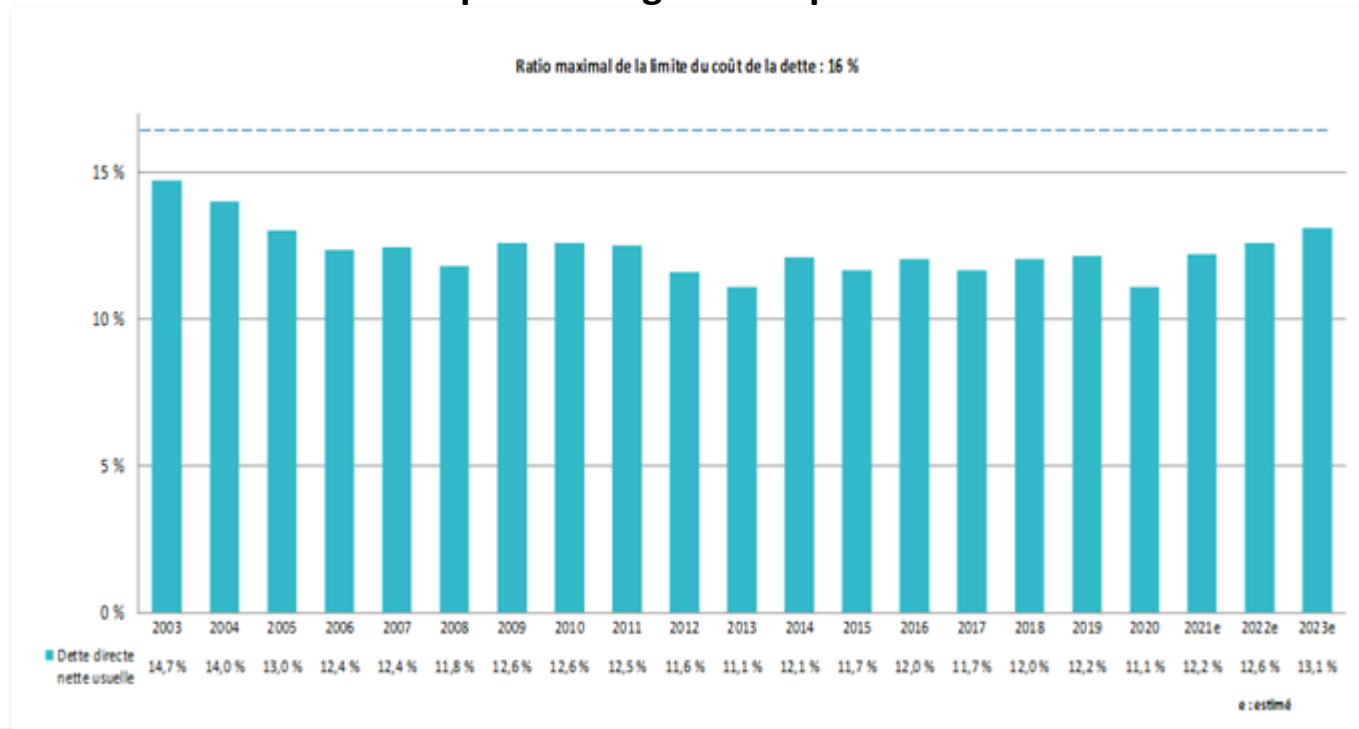
2.2.2. Gestion de la dette

Dette directe et indirecte nette (excluant la dette actuarielle initiale) en pourcentage des revenus de la Ville, de 2003 à 2023



2.2.2. Gestion de la dette

Coût net du service de la dette en pourcentage des dépenses de 2003 à 2023



Sommaire des prochaines étapes

ÉTAPES	DATE
Étude publique du budget et du PDI de la Ville de Montréal par la Commission sur les finances et l'administration	1 ^{er} au 14 décembre 2022
Adoption par le conseil municipal du budget de fonctionnement et du PDI de la Ville de Montréal	15 et 16 décembre 2022
Adoption par le conseil d'agglomération du budget de fonctionnement et du PDI de la Ville de Montréal	22 décembre 2022
Adoption par le conseil municipal et le conseil d'agglomération des règlements budgétaires	19, 20 et 22 décembre 2022

Fin de la présentation

Période de questions





Annexes

Sommaire par services exécutants et services requérants

(en milliers \$)

SERVICES EXÉCUTANTS	SERVICES REQUÉRANTS	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
ARRONDISSEMENTS	Arrondissements	166 740	177 741	147 453	134 127	133 336	759 397	654 850	1 414 247
SERVICES CENTRAUX								-	
Concertation des arrondissements	Concertation des arrondissements	5 000	21 000	5 000	5 500	5 619	42 119	33 131	75 250
		5 000	21 000	5 000	5 500	5 619	42 119	33 131	75 250
Commission des services électriques	Commission des services électriques	128 683	124 039	135 617	102 723	96 153	587 215	318 789	906 004
		128 683	124 039	135 617	102 723	96 153	587 215	318 789	906 004
Culture	Culture	3 200	3 186	3 012	2 884	2 989	15 271	18 271	33 542
		3 200	3 186	3 012	2 884	2 989	15 271	18 271	33 542
Diversité et inclusion sociale	Diversité et inclusion sociale	7 359	7 084	7 308	7 449	7 861	37 061	44 712	81 773
		7 359	7 084	7 308	7 449	7 861	37 061	44 712	81 773
Eau	Eau	754 180	595 092	510 899	472 802	443 624	2 776 597	2 460 479	5 237 076
		754 180	595 092	510 899	472 802	443 624	2 776 597	2 460 479	5 237 076
Environnement	Environnement	11 943	7 008	10 500	8 674	14 057	52 182	23 014	75 196
		11 943	7 008	10 500	8 674	14 057	52 182	23 014	75 196
Espace pour la vie	Espace pour la vie	-	5 000	5 000	5 000	-	15 000	-	15 000
		-	5 000	5 000	5 000	-	15 000	-	15 000
Expérience citoyenne et communications	Expérience citoyenne et communications	15 000	30 000	45 000	60 000	60 000	210 000	300 000	510 000
		15 000	30 000	45 000	60 000	60 000	210 000	300 000	510 000
Gestion et planification des immeubles	Culture	51 600	49 808	57 825	64 725	63 627	287 585	325 419	613 004
	Environnement	49 387	13 354	7 853	6 790	4 208	81 592	19 656	101 248
	Espace pour la vie	22 639	20 385	22 836	21 281	24 352	111 493	148 296	259 789
	Gestion et planification des immeubles	151 456	158 331	165 135	126 443	108 633	709 998	694 449	1 404 447
		275 082	241 878	253 649	219 239	200 820	1 190 668	1 187 820	2 378 488

Sommaire par services exécutants et services requérants

(en milliers \$)

SERVICES EXÉCUTANTS	SERVICES REQUÉRANTS	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Grands parcs, Mont-Royal et sports	Grands parcs, Mont-Royal et sports	173 239	193 482	227 868	217 877	222 977	1 035 443	1 217 876	2 253 319
		173 239	193 482	227 868	217 877	222 977	1 035 443	1 217 876	2 253 319
Habitation	Habitation	35 020	54 092	54 847	55 324	56 711	255 994	401 762	657 756
		35 020	54 092	54 847	55 324	56 711	255 994	401 762	657 756
Infrastructures du réseau routier	Eau	9 200	9 200	9 200	9 200	9 200	46 000	46 000	92 000
	Environnement	55	82	-	-	-	137	-	137
	Infrastructures du réseau routier	136 450	161 834	169 500	167 300	167 318	802 402	736 571	1 538 973
		145 705	171 116	178 700	176 500	176 518	848 539	782 571	1 631 110
Matériel roulant et ateliers	Matériel roulant et ateliers	46 391	48 690	47 149	48 690	53 169	244 089	324 657	568 746
		46 391	48 690	47 149	48 690	53 169	244 089	324 657	568 746
Technologies de l'information	Technologies de l'information	128 039	113 177	114 524	118 346	104 331	578 417	336 772	915 189
		128 039	113 177	114 524	118 346	104 331	578 417	336 772	915 189
Urbanisme et Mobilité	CULTURE	2 250	850	400	400	300	4 200	-	4 200
	URBANISME ET MOBIL.	418 306	445 476	500 657	497 522	495 035	2 356 996	2 780 177	5 137 173
		420 556	446 326	501 057	497 922	495 335	2 361 196	2 780 177	5 141 373
Sécurité incendie	Sécurité incendie	2 700	800	800	800	800	5 900	4 000	9 900
		2 700	800	800	800	800	5 900	4 000	9 900
Société parc Jean-Drapeau	Société parc Jean-Drapeau	46 469	78 704	76 572	82 304	69 357	353 406	254 236	607 642
		46 469	78 704	76 572	82 304	69 357	353 406	254 236	607 642
TOTAL - SERVICES CENTRAUX		2 198 566	2 140 674	2 177 502	2 082 034	2 010 321	10 609 097	10 488 267	21 097 364
Intégration du budget participatif aux projets et programmes existants des services centraux		(15 000)	(30 000)	(45 000)	(60 000)	(60 000)	(210 000)	(300 000)	(510 000)
TOTAL - INVESTISSEMENTS		2 350 306	2 288 415	2 279 955	2 156 161	2 083 657	11 158 494	10 843 117	22 001 611

Variation détaillée des charges fiscales 2022-2023

– immeubles résidentiels

Arrondissements	Conseil municipal				Arrondissements			Charges fiscales foncières ¹
	Taxe foncière générale	Taxes spéciales Dettes anciennes villes	Taxe relative à l'eau	Sous-total ¹	Taxes de services	Taxes d'investissement	Sous-total ¹	
Ahuntsic-Cartierville	2,7 %	0,2 %	0,6 %	3,5 %	0,6 %	0,1 %	0,7 %	4,2 %
Anjou	2,4 %	(0,0 %)	0,5 %	2,9 %	1,7 %	0,4 %	2,1 %	5,0 %
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	3,8 %	0,2 %	0,6 %	4,6 %	0,7 %	0,1 %	0,8 %	5,4 %
Lachine	3,8 %	(0,0 %)	0,6 %	4,4 %	0,5 %	0,0 %	0,5 %	4,9 %
LaSalle	2,4 %	(0,0 %)	0,6 %	3,0 %	1,3 %	(0,1 %)	1,2 %	4,2 %
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2,4 %	0,0 %	0,5 %	3,0 %	1,6 %	1,4 %	3,0 %	6,0 %
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	3,8 %	0,2 %	0,6 %	4,6 %	1,1 %	0,0 %	1,1 %	5,7 %
Montréal-Nord	2,3 %	0,0 %	0,5 %	2,8 %	0,3 %	0,0 %	0,4 %	3,2 %
Outremont	2,4 %	0,0 %	0,6 %	3,1 %	0,7 %	1,0 %	1,8 %	4,8 %
Pierrefonds-Roxboro	4,6 %	0,0 %	0,6 %	5,3 %	0,8 %	(0,6 %)	0,2 %	5,4 %
Plateau-Mont-Royal	2,5 %	0,2 %	0,6 %	3,3 %	0,5 %	0,1 %	0,5 %	3,9 %
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	2,8 %	0,2 %	0,6 %	3,5 %	0,5 %	0,6 %	1,1 %	4,6 %
Rosemont–La Petite-Patrie	2,6 %	0,2 %	0,6 %	3,4 %	0,7 %	(0,1 %)	0,6 %	3,9 %
Saint-Laurent	2,8 %	(0,0 %)	0,6 %	3,4 %	0,6 %	(0,1 %)	0,4 %	3,8 %
Saint-Léonard	1,6 %	0,0 %	0,6 %	2,2 %	0,6 %	0,4 %	1,1 %	3,3 %
Sud-Ouest	3,1 %	0,2 %	0,6 %	3,9 %	0,2 %	(0,0 %)	0,2 %	4,0 %
Verdun	2,7 %	0,0 %	0,6 %	3,3 %	0,3 %	0,2 %	0,5 %	3,8 %
Ville-Marie	0,5 %	0,1 %	0,6 %	1,2 %	0,4 %	0,1 %	0,5 %	1,7 %
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	3,0 %	0,2 %	0,6 %	3,8 %	0,8 %	(0,1 %)	0,7 %	4,5 %
VILLE DE MONTRÉAL	2,7 %	0,1 %	0,6 %	3,4 %	0,6 %	0,1 %	0,7 %	4,1 %

1. Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total indiqué.
 Note : Puisque les taxes relatives à la voirie et à l'ARTM ne font l'objet d'aucune variation en 2023, elles ne sont pas présentées dans ce tableau afin d'alléger la présentation.

Variation détaillée des charges fiscales 2022-2023 – immeubles non résidentiels

Arrondissements	Conseil municipal				Arrondissements			Charges fiscales totales ¹
	Taxe foncière générale	Taxes spéciales		Sous-total ¹	Taxes de services	Taxes d'investis- sement	Sous-total ¹	
		Dettes anciennes villes	Taxe relative à l'eau					
Ahuntsic-Cartierville	1,6 %	0,2 %	0,8 %	2,5 %	0,1 %	(0,0 %)	0,0 %	2,5 %
Anjou	7,4 %	(0,0 %)	0,6 %	8,0 %	0,5 %	0,1 %	0,6 %	8,6 %
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	3,2 %	0,2 %	0,7 %	4,1 %	0,1 %	(0,0 %)	0,1 %	4,2 %
Lachine	14,3 %	0,0 %	0,6 %	14,9 %	0,2 %	0,1 %	0,3 %	15,2 %
LaSalle	7,6 %	(0,0 %)	0,4 %	8,0 %	0,3 %	(0,0 %)	0,3 %	8,4 %
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	1,4 %	0,0 %	0,6 %	2,0 %	0,3 %	0,2 %	0,5 %	2,5 %
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	5,7 %	0,3 %	(0,3 %)	5,7 %	0,2 %	(0,0 %)	0,2 %	5,9 %
Montréal-Nord	6,2 %	0,0 %	0,1 %	6,3 %	0,1 %	0,0 %	0,1 %	6,4 %
Outremont	5,2 %	0,0 %	0,9 %	6,2 %	0,2 %	0,2 %	0,4 %	6,6 %
Pierrefonds-Roxboro	1,8 %	0,0 %	0,8 %	2,5 %	0,0 %	(0,3 %)	(0,3 %)	2,3 %
Plateau-Mont-Royal	2,7 %	0,2 %	0,9 %	3,8 %	0,0 %	(0,0 %)	0,0 %	3,8 %
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	6,3 %	0,3 %	0,5 %	7,1 %	0,1 %	0,1 %	0,3 %	7,3 %
Rosemont–La Petite-Patrie	4,8 %	0,3 %	0,9 %	6,0 %	0,1 %	(0,0 %)	0,1 %	6,1 %
Saint-Laurent	10,6 %	0,0 %	0,4 %	11,0 %	0,2 %	0,0 %	0,2 %	11,2 %
Saint-Léonard	7,5 %	0,0 %	0,2 %	7,8 %	0,2 %	0,1 %	0,4 %	8,2 %
Sud-Ouest	4,0 %	0,3 %	0,2 %	4,4 %	(0,0 %)	(0,0 %)	(0,0 %)	4,3 %
Verdun	1,1 %	(0,0 %)	0,7 %	1,8 %	(0,0 %)	(0,0 %)	(0,1 %)	1,8 %
Ville-Marie	(3,4 %)	(0,0 %)	0,7 %	(2,7 %)	(0,0 %)	0,0 %	0,0 %	(2,7 %)
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	3,4 %	0,2 %	0,8 %	4,4 %	0,1 %	(0,1 %)	0,1 %	4,4 %
VILLE DE MONTRÉAL	2,1 %	0,1 %	0,6 %	2,8 %	0,1 %	0,0 %	0,1 %	2,9 %

1. Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total indiqué.
 Note : Puisque les taxes relatives à la voirie et à l'ARTM ne font l'objet d'aucune variation en 2023, elles ne sont pas présentées dans ce tableau afin d'alléger la présentation.